



## Biosécurité à la ferme (veaux)

Identification du lieu

---

Nom du responsable

---

Date de l'évaluation

2020-11-10

Nom du consultant

---

Adresse

---

Nom de l'auditeur

Zenoma Tesselata

No du lieu (NIL)

---

Démarrage (50-100 kg), "DEB"

Finition (100-350 kg), "FIN"

Q = 0/43 (0%)

QI = 10; QP = 33

I = 0/340 (0%)

P = 0/1615 (0%)

Total = 0/1955 (0%)

Pointage moyen (IP) = 0%

█ non-conforme  
█ partiellement conforme  
█ conforme

Animaux entrants	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q01. La production se fait en tout-plein tout-vide par bâtiment. (P-100)	X	●	●	●
Q02. Les animaux arrivent directement de la ferme des éleveurs, sans passer par un centre de rassemblement ou un encan. (P-100)	X	●	●	●
Q03. L'état sanitaire de chaque source de veaux qui entre dans le bâtiment est vérifié par le propriétaire des animaux ou le vétérinaire. (P-100)	X	●	●	●
Q04. La ferme d'origine des animaux malades à l'arrivée est retracée et le propriétaire ou son vétérinaire est informé de la mauvaise santé du(des) veau(x). (P-100)	X	●	○	●
Q05. Les locaux et les équipements où sont introduits les veaux sont toujours nettoyés, lavés, désinfectés et SÉCHÉS avant l'entrée des veaux. (P-100)	X	●	●	●
Q06. Les véhicules utilisés pour la livraison des veaux sur le site d'élevage doivent obligatoirement être nettoyés, lavés, désinfectés et séchés au moins une fois par semaine. (P-50)	X	●	●	●
Biosécurité interne	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q07. Les mouvements de veaux sont limités dans les trois premières semaines suivant leurs arrivées à la ferme. (P-50)	X	●	○	●
Q08. Les veaux malades sont placés dans un parc-hôpital, séparément ou à l'extrémité du bâtiment. Lorsqu'en cas individuelle, l'endroit est assainis, avant d'y introduire un nouvel animal. (P-20)	X	●	●	●



	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q09. Les veaux malades sont manipulés à la fin d'une procédure ou d'une intervention. (ex: vaccination, aide à boire, etc.) (P-50)	○	●	○	●
Q10. Le système d'alimentation (cuves, mélangeurs, boyaux) et les seaux/auges sont propres et nettoyés régulièrement avec des produits efficaces. (P-20)	○	●	○	●
Q11. Les équipements nécessaires au traitement individuel des animaux (ex.: tubes œsophagiens, suces, aiguilles) sont changés ou nettoyés entre les interventions d'un animal à l'autre. (P-50)	○	●	●	●
Q12. Les bottes sont nettoyées ou changées lorsqu'un travailleur change de section dans l'élevage pour se rendre vers des veaux plus jeunes ou lorsqu'il quitte une section avec des animaux démontrant des signes cliniques de maladies importantes (instabilité sanitaire). (P-50)	○	●	●	●
Q13. L'équipement utilisé dans les sections démontrant une instabilité sanitaire n'est pas utilisé dans les autres sections (équipement dédié). (I-20)	○	●	○	●
<b>Animaux sortants et débarcadères</b>	<b>S. o.</b>	<b>Oui</b>	<b>Partiel</b>	<b>Non</b>
Q14. Les véhicules utilisés pour venir chercher des animaux doivent obligatoirement être nettoyés, lavés, désinfectés et séchés au moins une fois par semaine. (P-10)	○	●	○	●
Q15. Un quai de chargement conforme aux normes de biosécurité est présent au site d'élevage et il est propre. (I-50)	○	●	●	●
Q16. Le camionneur demeure à l'extérieur du bâtiment et respecte les procédures établies par l'éleveur. (P-50)	○	●	●	●
<b>Personnel et visiteurs</b>	<b>S. o.</b>	<b>Oui</b>	<b>Partiel</b>	<b>Non</b>
Q17. L'accès aux bâtiments est limité au personnel désigné et aux visiteurs autorisés, les portes sont gardées verrouillées et une affiche, à cet effet, est apposée à l'entrée de chaque bâtiment. (P-20)	○	●	●	●
Q18. Une politique concernant le temps de retrait à respecter est disponible et appliquée, incluant la procédure lors de bioconfinement ou de séjours à l'étranger. (P-20)	○	●	○	●
Q19. Un registre des visiteurs est disponible et à jour. (P-5)	○	●	○	●
Q20. Les bâtiments du lieu de production sont dotés d'une entrée de type danoise, de vêtements, de bottes de rechange et de matériel pour se laver les mains. (I-50)	○	●	●	●



Q21. Les protocoles d'entrée et de sortie des bâtiments de production sont affichés et respectés. (P-50)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Matériel et équipements	S. o.	Oui	Partiel	Non
Disposition des animaux morts	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q22. Le personnel journalier requis pour les activités courantes dans les bâtiments travaille uniquement sur ce site d'élevage. (P-50)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q23. Une formation continue ou pratique sur la biosécurité est donnée au personnel par une tierce partie au moins une fois par 3 ans. (P-50)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q24. Il existe une procédure sécuritaire pour l'introduction du matériel, des équipements et des intrants alimentaires nécessaire aux activités courantes. (P-10)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q25. Le matériel nécessaire aux activités courantes du site d'élevage ne provient jamais d'un autre site d'élevage ou d'endroits possiblement contaminés. (P-20)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q26. Le matériel, les équipements et autres intrants pouvant avoir été en contact avec d'autres sites de production de veaux ou bien des endroits possiblement contaminés sont lavés et désinfectés avant d'être introduits dans le bâtiment de production. (P-20)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q27. Les fournisseurs de services n'entrent pas leur équipement dans le bâtiment de production. (P-10)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q28. L'organisation du lieu de production permet la récupération des carcasses d'animaux morts à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC) par un chemin d'accès différent de celui utilisé par les véhicules du personnel. (I-50)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q29. Les méthodes de travail utilisées pour sortir les veaux morts permettent de prévenir la contamination des autres animaux ou les sections du bâtiment. (I-50)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q30. La procédure pour sortir les veaux morts des bâtiments est connue par tout le personnel et elle est biosécuritaire. (P-50)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q31. Toutes les carcasses d'animaux sont déposées dans un endroit inaccessible aux charognards. (I-50)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Site et bâtiments	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q32. Le bâtiment avec des bovins/veaux le plus proche se situe à plus de 500 mètres des installations. (I-20)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>



Aliments en vrac et eau	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q33. L'organisation du lieu de production permet la livraison des aliments par une entrée dédiée dans le bâtiment et différente de celle utilisée par le personnel et la sortie des animaux morts. (I-20)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Q34. L'eau utilisée dans l'élevage ne provient pas d'un point d'eau de surface. (I-20)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Q35. Une analyse de la qualité bactériologique de l'eau est effectuée chaque année afin d'en vérifier la salubrité et un suivi des mesures correctives est effectué lorsque des problèmes de contamination sont décelés. (P-20)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Lisier et litière	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q36. L'entreprise utilise son propre matériel d'épandage de lisier/litière et elle ne fait pas de travaux à forfait pour d'autres éleveurs de veaux. (P-20)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Vermes et animaux domestiques	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q37. Le bâtiment est conçu et entretenu pour empêcher l'introduction des oiseaux, des rongeurs, des chats et des chiens. (I-10)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Q38. Un programme de contrôle des rongeurs existe et il est efficace. (P-10)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Bioconfinement lors d'instabilité sanitaire	S. o.	Oui	Partiel	Non
Q39. Une pancarte mentionnant que le site a mis en place des mesures de bioconfinement est visible à l'arrivée sur le site. (P-10)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Q40. Lorsqu'il y a de l'instabilité sanitaire, les visiteurs, les conseillers techniques et fournisseurs de services se rendent sur le site en fin de journée. (P-100)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Q41. Les animaux de ce site ne seront pas mélangés avec d'autres lots d'animaux. (P-100)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Q42. Les animaux de ce site seront déplacés uniquement vers un autre site en aval soit de la pouponnière vers un engrangement sans autres animaux ou encore vers l'abattoir. (P-100)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Q43. Le transport des animaux sortant vers l'abattoir se fait en fin de la semaine de travail et le camion est lavé, désinfecté, séché par la suite. (P-100)	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>